

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 718 fixant la composition et la date de la session extraordinaire du Conseil de révision en C.F.S. pour la classe 1967.

n° 718

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

La session extraordinaire du Conseil de révision de la classe 1967 se tiendra le mardi 21 juin 1966 à 7 h. 30 à l'Infirmerie Hôpital de Djibouti. Au cours de cette session seront examinés : Les demandes de sursis d'incorporation qui n'ont pu être formulées précédemment par les jeunes gens ayant participé aux opérations de recrutement de la classe 1967. La composition du Conseil de révision est fixée comme suit : Président : M. Beaux, conseiller aux Affaires administratives de 1er classe, représentant M. le Gouverneur, chef du Territoire. Membres : M. Bauer (Jean-Louis), conseiller territorial ; M. Ali Elmi Vonis, conseiller territorial; Le Colonel, chef d'Etat-Major du Général commandant supérieur des Forces armées de la C.F.S. Assisteront à cette session : M. Claverie, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer, commandant le Cercle de Djibouti ; M. l'Adjudant-Chef Fouillade, commandant le Bureau de Recrutement de la Côte Française des Somalis ; M. le Médecin Commandant Voisin et M. le Médecin Lieutenant Quiniou, désignés par le Médecin Colonel directeur du Service de Santé des Forces terrestres de la Côte Française des Somalis ; Les Parlementaires, les Membres du Conseil de Gouvernement, les Membres de l'Assemblée Territoriale peuvent également assister à la présente session. L'Administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer, commandant le Cercle de Djibouti, est chargé de l'organisation de la séance et de la convocation des jeunes gens visés par le présent arrêté.